



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 13 février 2019, à laquelle sont présents:

*Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Madame la conseillère Louise Cossette*

*Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin*

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

### **51.02.19 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE BALAYAGE DES RUES POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021**

---

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière de propreté pour le balayage de ses rues ;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts du contrat de balayage des rues, fondé sur l'historique des dernières années ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 4 février dernier auprès de trois fournisseurs potentiels ;

ATTENDU le Règlement (559-2018) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le devis comportait une demande de prix pour des options de une, deux et trois années ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission dans les délais prescrits par le devis, soit :

Multiservices MD Inc., à 110 \$ l'heure, pour un an, 110 \$ l'heure pour deux ans et 110 \$ l'heure pour trois ans ;

CONSIDÉRANT l'article 935 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée est conforme au devis ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des Travaux publics et le directeur général recommandent au conseil de retenir l'option d'un contrat de trois ans, compte tenu du prix soumis, en-deçà de l'estimé initial ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que le soumissionnaire possède les attestations requises de l'Agence du revenu du Québec et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non autorisées ;



**Municipalité de Morin-Heights**  
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0  
municipalite@morinheights.com  
Téléphone : 450 226-3232, poste 101  
Télécopieur : 450 226-8786



Page 2  
51.02.19

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'OCTROYER le contrat de balayage des rues de la Municipalité à Multiservices MD Inc, pour un montant de 52 800\$, taxes en sus, selon les termes du devis, pour les années 2019, 2020 et 2021 ;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

**CERTIFIÉE CONFORME LE 18 FÉVRIER 2019**

Hugo Lépine  
Directeur général et Secrétaire-trésorier